

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Budget communautaire : Siège provisoire demande de subvention auprès du CD976

Séance du 16/12/2021

Délibération n° 79

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 20

Absents : 20

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 07 décembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Ouangani le jeudi 16 décembre 2021 à 16 heures.

Présents :

AMBDI Youssouf , MADI OUSSENI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, , MDALLAH Anlamati, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR SOILIH Inchat, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, AHMED COMBO Papa,

Absents :

BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, , SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ATTIBOU Zaïnati, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, , ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Mohamed Zainaba, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjé, Adam Ahmed

Représentés

Abdou Fatima par Chanrani Daoudou,
MROIVILI MOILIM Amina par IBRAHIMA Saïd Maarifa
Mohamed Zainaba par BOINA M'ZE Salim
SAID Mariame par AMBDI Youssouf

Secrétaire de séance : Ridhoi Zainabou

Vu le projet d'aménagement des archives départementales et d'un centre de ressources sur la parcelle actuellement occupée par le siège provisoire de la 3CO ;

Vu la délibération n°46 en date du 30 septembre 2021 portant demande d'accompagnement auprès du Conseil Départemental de Mayotte du projet de déménagement du siège provisoire et du pôle de services de la communauté de communes,

Vu le relevé de décisions de la réunion qui s'est tenue le 04 novembre 2021 à l'hôtel communautaire de la 3CO, en présence de Monsieur le premier Vice-Président du département de Mayotte, des représentants des différents services Départementaux concernés par le projet, de la ville de Tsingoni et de la 3CO, qui prévoit la réalisation par la 3CO en lisière du site du golf, route du golf à Combani, d'une cité administrative provisoire permettant d'accueillir le siège de la 3CO, les services administratifs locaux du SIDEVAM et la partie administrative du service technique de la ville de Tsingoni,

Considérant la première évaluation issue de l'étude de maîtrise d'œuvre diligentée par la 3CO qui évalue le projet autour de 2.000.000 €,

Considérant la nécessité de procéder à la réfection totale de la voirie de la route départementale dite « du golf » qui dessert le site de la future cité administrative communautaire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De solliciter le Département de Mayotte pour couvrir le coût total des aménagements à réaliser pour construire la cité administrative provisoire permettant d'accueillir le siège de la 3CO, les services administratifs locaux du SIDEVAM et la partie administrative du service technique de la ville de Tsingoni, dans les délais les plus brefs, au regard de la nécessité de libérer le site actuellement occupé par la 3CO et le service technique de la ville de Tsingoni pour l'été 2022.
- Demande à ce que la route du golf soit totalement réhabilitée en parallèle avec intégration de tous les réseaux en vue de son transfert ultérieur dans le domaine public communal.

Fait et délibéré le 16/12/2021

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



Signé électroniquement par : IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Date de signature : 26/12/2021

Qualité : Signature de PDF Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest